



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	4
LE CONSEIL MUNICIPAL	5
LE PERSONNEL COMMUNAL	6
D ÉPART EN RETRAITE D'ALAIN	6
RENSEIGNEMENTS UTILES	7
GUIDE PRATIQUE	8
EXTRAIT DE RÉGLEMENTATIONS PRÉFECTORALES	9
O RDURES MÉNAGÈRES	10 - 11
ACTIVITÉS SCOLAIRES DE L'ANNÉE	12 - 16
R ESTAURANT SCOLAIRE	17 - 28
AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES	20
COMITE DE FLEURISSEMENT	21 - 22
CLUB DES ANCIENS « LA JOIE DE VIVRE »	23
SOCIÉTÉ DE CHASSE	24
L'ADMR	24
AMICALE POUR LE DON DU SANG	25
PLAN DE LA COMMUNE	26 - 27
CENTRE D'ACCUEIL DU HAMEAU DE L'EAU VIVE	28 - 29
TARIFS DE LOCATION SALLE COMMUNALE «ESPACE D'ARÈNE»	30
BIODANZA	31
PILATES ET ZUMBA	31
QI GONG TAO	32
VIDE-GRENIERS 2017	33
REPAS DES SAGES	
BUDGET PRIMITIF 2017	36
COMPTE ADMINISTRATIF 2016	
TRAVAUX DE VOIRIE 2017	
T ÉLÉTHON CHEVAGNOTIN 2017	
PAPIERS À CONSERVER	
ÉTAT CIVIL	
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ET CÉRÉMONIES 2017	
M ÂCONNAIS-BEAUJOLAIS-AGGLOMÉRATION	
ASSOCIATIONS ET BÉNÉVOLES	
CONCILIATEUR DE JUSTICE	
RESTAURANT L'IMPALA DES VIGNES	
CONCOURS PHOTOS	50







LE MOT DU MAIRE

e rendez-vous annuel que nous vous donnons à travers l'Echo Chevagnotin est un moment privilégié pour présenter les réalisations de la municipalité, les activités et manifestations organisées au sein de notre village pendant l'année écoulée.

Tout au long de l'année, les élus en coordination avec les enseignantes et les parents d'élèves réunis en commission AVENIR DE L'ECOLE, ont travaillé pour envisager une solution pour le maintien de l'école dans le village ; l'Education Nationale menace d'une suppression de poste du fait d'une baisse régulière des effectifs.

Une rentrée avec 65 élèves en septembre dernier (contre 56 l'année précédente) permet d'espérer un délai afin de poursuivre sur 2018 les démarches engagées pour maintenir une école. La solution passera certainement par un regroupement avec une commune voisine.

Au cours de l'année 2017, la commune a réalisé des travaux d'entretien de voirie dont vous trouverez le détail dans ce bulletin. Des mesures et études permettant une bonne connaissance du réseau d'assainissement communal ont été menées sur cette période. Ces informations sont indispensables à l'élaboration du dossier Loi sur l'Eau qui permettra de moderniser l'assainissement des effluents, conformément au schéma directeur d'assainissement défini en 2015.

Les projets pour 2018 devront s'adapter aux contraintes financières, techniques et administratives qui s'imposent à la commune.

Certains ont démarraré dès le mois de janvier, comme les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom chemin des Essarts, d'autres comme le projet d'assainissement demanderont plus de temps pour aboutir. Le dossier Loi sur l'Eau sera présenté aux services instructeurs dès le premier semestre 2018; un curage de la lagune de Boizy est cependant programmé pour cette année afin de maintenir un niveau de qualité suffisant du traitement des effluents rejetés dans le ruisseau de Chevagny.

Le déplacement du monument aux morts est programmé pour être opérationnel à l'occasion du centenaire de 1918 : il sera positionné sur l'espace vert de la mairie, cela permettra une meilleure sécurisation lors des manifestations, et les abords de la mairie bénéficieront d'un aménagement paysager à cette occasion.

Un projet d'aménagement sera lancé en même temps pour les abords de la salle des fêtes et du parc de la Griotte.

Comme annoncé dans le précédent bulletin, la fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône et de la Communauté de Communes Mâconnais-Beaujolais a été effective au 1^{er} janvier 2017. Cette nouvelle communauté d'agglomération recouvre 39 communes et 75 900 habitants. De nouvelles décisions seront engagées au cours de l'année 2018 : le transfert de compétences communales vers Mâconnais Beaujolais Agglomération est engagé.

Que 2018 soit pour tous une belle et bonne année! Je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité.

Françoise BOTTI







LE CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite : Serge MAITRE, Philippe COMMERCON, Eric GIROUX, Pierre GARGUET, Karine DOURIAUT, Patrick PISSON (Adjoint), Françoise BOTTI (Maire), Sandrine ROCHE (secrétaire), Patrick JOMAIN (Adjoint), Serge TARDY (Adjoint), Véronique CHARLOT, Christine EGRAZ, Laurent CLÉMENT, Georges CHAVANELLE, Bernard PUGEAUT. Christian PERRAUD (absent sur la photo).







LE PERSONNEL COMMUNAL

équipe communale a connu quelques changements cette année : le départ en retraite de l'agent technique Alain RAPHANEL, la fin du CDD de Corinne GAUDRIOT, le renfort de l'équipe pour le temps de la pause méridienne : service des repas et surveillance de la récréation, justifié par l'effectif en hausse depuis la rentrée de septembre du nombre des enfants qui mangent à la cantine (jusqu'à 55



enfants par jour). Nathalie MIMOUN assure les fonctions d'ATSEM en classe maternelle, ainsi que la garderie du soir. Anne FOURILLON, cantinière, assure l'approvisionnement et la préparation des repas du restaurant scolaire et la garderie du matin. Julie VALEJO a été recrutée en mai 2017 pour remplacer un agent en fin de CDD, aider au service des repas et assurer la surveillance de la récréation de midi, elle est également chargée du ménage des locaux municipaux (à l'exclusion du ménage de l'école qui est confié à une entreprise trois fois par semaine) et elle assure depuis septembre 2017 le remplacement de la cantinière (repas livrés par RPC). Danièle DENISET assure le service des repas et la surveillance des enfants pendant le temps méridien depuis septembre 2017, Maria FERREIRA est venue en renfort du service et de la surveillance des enfants. Sandrine ROCHE, secrétaire de mairie, assure l'accueil du public les lundi et jeudi après-midi et les mardi et vendredi matin. Nicolas TISSOT, agent technique a assuré l'entretien des espaces communaux : bâtiments, voirie et chemins, espaces verts, lagunes..., depuis le départ en retraite d'Alain RAPHANEL en juin 2017. Jean-François LACROIX a été recruté pour remplacer Alain RAPHANEL depuis le 1^{er} janvier 2018.

RETRAITE D'ALAIN

près 34 années de travail au service de la commune, Alain RAPHANEL a fait valoir ses droits à la retraite le 30 juin 2017. Embauché le 1^{er} juin 1983 par le maire Roger COMMERÇON, il aura vécu la transformation du village, connu des réalisations majeures comme l'aménagement de la mairie, l'immeuble Garnier devenu salle des fêtes en 1984,



la création de la ZAC, les lagunes, la réouverture du Café restaurant épicerie, la construction de l'école en 1994 et son agran-



dissement en 2003, la salle des fêtes Espace d'Arène en 2013, les lotissements, l'amélioration des voiries et l'apparition des trottoirs... Il aura également connu et travaillé avec 5 maires. Nous remercions Alain pour son travail, ses compétences, sa polyvalence et son autonomie, qualités indispensables à un tel poste au sein d'une commune rurale. A l'occasion de son départ en retraite, une médaille d'or lui a été remise pour ses 35 années de service au sein de la collectivité.

Nous lui souhaitons une belle retraite.





RENSEIGNEMENTS UTILES

LA MAIRIE

10 rue du Lavoir

Tél / Fax: 03 85 34 70 42

mairie.chevagny.chevrieres@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert au public : lundi et jeudi de 13 h à 18 h mardi et vendredi de 8 h à 12 h 30

Permanence de Mme le Maire : sur rendez-vous

PANORAMA COMMUNAL

Population:

en 1999 — 403 habitants en 2006 — 549 habitants en 2015 — 597 habitants en 2018 — 619 habitants

Voirie Communale : 12,82 km Superficie : 380 ha, dont

- 200 ha de terres cultivables,
- 46 ha de vignes, - 64 ha de bois.

RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES

Le vendredi matin pour l'ensemble de la Commune

COLLECTE SÉLECTIVE

Chemin en Bûchat (à proximité de l'atelier communal) Colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition.

MBA - POLE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tri et collecte des déchets - MÂCON 03 85 3866 45

ÉCOLE - RESTAURANT SCOLAIRE

156 rue des Écoles 03 85 20 22 34

SALLE DES FÊTES - ESPACE « D'ARENE »

793 route de Charnay-lès-Mâcon 03 85 20 22 78

ADMR

PRISSÉ 03 85 37 89 38

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

SAINT GENGOUX LE NATIONAL 03 85 92 55 23

GENDARMERIE

MÂCON 17 ou 03 85 22 97 10

POMPIERS

Centre de Secours de MÂCON 18 ou 112 (numéro européen)

SAMU / MÉDECIN DE GARDE

15 ou 115 (SAMU social)

PHARMACIE DE GARDE

3915

ou au Commissariat : 03 85 32 63 63

ÉLECTRICITÉ

Dépannage : 09 72 67 50 71 Raccordement : 08 10 10 57 02

GAZ

Dépannage : 09 69 324 324 Urgences : 0 800 47 33 33 Raccordement : 0 810 224 000

EAU

Lyonnaise des eaux - CHARNAY-LÈS-MÂCON 0 977 409 443

Urgences: 0 977 401 127

ASSAINISSEMENT

Mairie de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES 03 85 34 70 42

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

LA ROCHE VINEUSE 03 85 37 71 29

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE SAÔNE ET LOIRE

Tribunal d'Instance MÂCON 03 85 39 92 00

ASSISTANTE SOCIALE

Maison départementale des solidarités MÂCON 03 85 21 65 17

HAMEAU DE L'EAU VIVE

LA ROCHE VINEUSE 03 85 36 63 40





GUIDE PRATIQUE

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès		Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants	Imprimé à compléter en Mairie
Carte d'identité	- retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : CHARNAY LES MÂCON MÂCON	Liste remise en Mairie de CHEVAGNY et sur les sites internet des Mairies de CHARNAY LES MÂCON et MÂCON.	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Passeport biométrique	- retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de passeport biométrique : CHARNAY LES MÂCON MÂCON	Liste remise en Mairie de CHEVAGNY et sur les sites internet des Mairies de CHARNAY LES MÂCON et MÂCON.	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité + justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur	Présence obligatoire pour signature
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité	
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Copie du livret de famille à joindre au courrier	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse

Site pour télécharger les documents d'urbanisme : www.service-public.fr-Logement-Urbanisme-Autorisations d'urbanisme.

Site du cadastre :

www.cadastre.gouv.fr

Ce bref rappel des formalités n'est pas exhaustif. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.





Extrait de réglementations préfectorales

APPAREILS BRUYANTS ET ACTIVITÉS DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent **prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement**, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- -les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- -les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



Tout dépôt sauvage et brûlage des déchets ménagers et des végétaux est interdit, qu'ils soient issus des activités industrielles, commerciales, artisanales ou celles des particuliers.

Toutefois, dans les communes rurales (moins de 2 000 habitants), lorsque la quantité des déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie ou ne peut y être acheminée, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres (pas de pelouse) est autorisé, sans adjonction de produit activateur de combustion, sous réserve qu'il soit suffisamment sec pour brûler facilement et qu'il soit effectué à une distance de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.

Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gène, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne disposant à proximité immédiate des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et s'assurant que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire.

ANIMAUX

Les possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Leur divagation est interdite.







ORDURES MÉNAGÈRES

• Les Déchèteries

Jours et heures d'ouverture	Matin	Après-midi
LA ROCHE VINEUSE Route de la Bussière	8 h à 12 h	14 h à 17 h 30
	Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi	
MÂCON Chemin de la Grisière	8 h à 12 h	14 h à 17 h 30
	du Lundi au Samedi Dimanche : 9 h à 12 h (d'avril à octobre)	
CHARNAY LES MÂCON Chemin des Allogneraies	8 h à 12 h	14 h à 17 h 30
	du Lundi au Samedi	

• Ramassage des ordures ménagères

Le vendredi matin pour l'ensemble de la Commune Les sacs ou containers individuels seront à déposer en **début de matinée**.

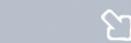
• Point de collecte

Colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition « Chemin de Bûchat » (à proximité de l'atelier communal)

Les autres déchets sont à déposer en déchèterie.

A noter que ces colonnes disposent d'une trappe supplémentaire située à une hauteur accessible aux personnes à mobilité réduite, aux enfants : on sait que ces derniers sont sensibilisés au tri, notamment par des interventions à l'école.







Colonne de tri de couleur verte

Réservé aux contenants en verre (pots, bouteilles, ...)

Colonne de tri de couleur bleue

Réservé aux papiers (journaux, revues, cartons légers, ...)

Colonne de tri

de couleur jaune

Réservé aux emballages plastiques, bricks, boîtes de conserves métalliques, ...







LES ACTIVITÉS SCOLAIRES DE L'ANNÉE 2016/2017

TAP

Les enfants ont participé aux différentes activités proposées par le CLEM : activités manuelles, musicales et sportives, tout au long de l'année, les lundis, mardis et jeudis. Ces activités n'ont pas été renouvelées à la rentrée de septembre 2017.

Intervention de musiciens en février 2017

Myriam BALIVET, Jérôme et Antoine sont musiciens ; Myriam pratique le cor d'harmonie. Antoine joue du saxophone et Jérôme de la clarinette. Les élèves des 3 classes ont pu apprécier une prestation de qualité. Ces trois musiciens ont apporté des explications techniques, historiques et musicales ; ils ont répondu aux questions des élèves. Tous les enfants ont été enchantés de cette matinée. Merci à l'éducation nationale et au conservatoire d'avoir proposé ces concerts.

Remise des permis « sécurité routière » aux élèves de cycle 3

Les permis « piéton » et permis internet ont été remis le 14 juin en présence de monsieur PISSON, Adjoint aux affaires scolaires de Chevagny et madame Laetitia GRUNNER, gendarme intervenante et mesdames BARRAUD et JOBLOT.

Carnaval

Il s'est tenu le 23 mars sur le thème de l'année : la forêt, les arbres et les contes s'y référant. Les enfants ont pu ainsi réfléchir à des déguisements « faits maison ». Ils ont été invités à se regrouper en fonction des affinités et ils ont inventé des histoires qu'ils ont théâtralisées et présentées en fin d'après-midi à leurs amis avant de terminer par un bon goûter.

Le record de l'heure CP/CE1

Participation des élèves de CP/CE1 à une course à pied interclasses avec les écoles de Prissé et de Varennes les Mâcon le 30 mars 2017. Merci au sou des écoles pour le bus.

Le record de l'heure CE2/CM1/CM2

En interne pour les élèves de CE2 / CM1 et CM2 suite à une erreur de comptage d'une collègue et de l'impossibilité de monter dans le bus faute de places. La conseillère pédagogique s'est déplacée spécialement pour nos





Les enfants très attentifs lors de la caravane musicale en février 2017









élèves qui ont concouru à Chevagny. Excellente participation de tous les élèves : 46,6 km ont été parcourus par équipe en une heure.

Intervention de Daniel BONNET

Compositeur de la pièce « Tifou et l'arbre à fièvre » Daniel BONNET est venu à la rencontre des élèves les 4 et 11 mai 2017 pour travailler en direct l'accompagnement des chants de sa composition et donner des conseils sur l'interprétation.

Représentation et enregistrement de la pièce Tifou et l'arbre à fièvre aux familles : le 15 mai 2017 à l'auditorium du Conservatoire de musique de Mâcon. Tous les enfants ont participé à cette journée. Merci au sou des écoles, à la mairie et aux parents accompagnateurs. Merci également à Maurice SALUN qui s'est déplacé par amitié pour enregistrer et filmer ce moment afin d'en préserver le souvenir pour tous les enfants.

Plantations et massif communal

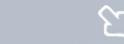
En amont et pendant l'hiver, les enfants de CM1 et CM2 ont pu assister à l'abattage par Nicolas TISSOT d'un cerisier mort qui nous servira de support pour le massif à décorer. Le 3 mai 2017, les élèves des classes de la grande section au CM2 ont réfléchi à l'aménagement du massif communal en face du city stade en tenant compte du thème de l'an-





Les enfants déguisés le 27 mars 2017 pour le Carnaval





Les activités scolaires de l'année 2016/2017



née : arbre, forêt et environnement. Christine DETET a sélectionné les plantes et elle est venue, lors de cette matinée, prodiguer conseils et suggestions. Six plans ont été ainsi élaborés dont madame DETET a fait un mixage pour la composition finale.

Le 17 mai 2017, tous les enfants ont participé aux plantations sous l'œil attentif de membres de l'association du comité de fleurissement.

Prix Racouchot

Le 31 mai 2017, le prix Racouchot, décerné par l'union

de Saône-et-Loire des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) a été remis à l'école. Ce prix récompense les petites écoles communales, soucieuses d'améliorer la qualité d'accueil des enfants.

Projet «Petits marcheurs»

Travail et échanges avec l'école maternelle de Solutré. D'abord le 23 mai à Solutré la Grange du Bois et en juin à Chevagny. En amont, les élèves de la classe de maternelle se sont entraînés à marcher de plus en plus longtemps avec des objectifs divers : savoir marcher









Voyage aux Croux, les 29 et 30 mai 2017

dans la rue, sur des chemins ; repérer les maisons et habitations de tout un chacun pour finir fin juin par un grand jeu : à travers un parcours d'orientation, arpenter les rues du village avec des plus grands (CP et CE1) à l'aide d'un plan afin de répondre à des devinettes. Merci aux parents qui ont accompagné.

Séjour transplanté : voyage scolaire

Les 29 et 30 mai 2017 à Saint Léger Sous Beuvray. Les classes de CP, CE1, CE2, CM1, CM2, sont allées dans le Morvan. Les élèves ont pu étudier le monde forestier durant deux belles journées. Merci à l'association du Sou des écoles.

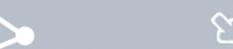
Fête de départ en retraite

Après 41 années passées dans l'enseignement, dont 26 à l'école de Chevagny, Claire JOBLOT a pris sa retraite et a offert une belle soirée le 4 juillet pour son départ.









Les activités scolaires de l'année 2016/2017



Remise des dictionnaires d'anglais

Exposition de fin d'année

Le 4 juillet 2017, les parents ont été invités à venir découvrir l'exposition de fin d'année qui était présentée dans les locaux de l'école.

Remise des dictionnaires

Comme tous les ans, l'association du sou des écoles a offert un dictionnaire de langue étrangère aux futurs collégiens. Les 6 élèves de CM2 ont eu le plaisir de recevoir un dictionnaire anglais/français remis par Philippe CHARLOT, président du sou des écoles.

Rentrée 2017

Nous avons enregistré 65 élèves de la Petite section au

CM2. Katia SANTOS enseigne en maternelle. Cécile BARRAUD conserve la classe de CM1/CM2 et prend la direction et Fabienne LACHARME aura la classe de CP/CE1/CE2).

Natation

Les élèves de CP, CE1, CE2 ont eu 8 séances à la piscine de Mâcon. Merci à la mairie pour la prise en charge du bus pour le transport des enfants.



Fête de Noël

La fête de Noël a eu lieu le vendredi 15 décembre, elle a été l'occasion pour les enfants de présenter un spectacle aux parents avant l'arrivée du Père Noël et le spectacle offert par le sou des écoles.

Spectacle «Tifou et l'arbre à fièvre» le 15 mai 2017



Restaurant scolaire

ette année, 5 917 repas ont été confectionnés et servis par Mmes Anne FOURILLON et Julie VAILEJO, soit 343 repas de plus que l'année précédente, ce qui représente une moyenne de 42 repas par jour.

Nos petites têtes blondes apprécient toujours autant les divers menus qu'elles leur proposent chaque semaine. Nous tenons de plus à remercier Mme FOURILLON pour son remarquable travail, ainsi que pour sa gestion des denrées alimentaires.

La cogestion du restaurant scolaire par le Sou des Écoles et la Mairie, et leurs actions respectives (organisations de manifestations, subventions...) ont permis de maintenir un prix de repas raisonnable, cependant une revalorisation du prix du repas est envisagée pour le début de l'année. Cela nous permettra de faire face aux diverses charges salariales et autres.

Nous souhaitons à tous les Chevagnotins et Chevagnotines une bonne et heureuse année 2018!







Restaurant scolaire

















AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES

hevagnotines, Chevagnotins, chers parents d'élèves, membres actifs et honoraires,

La rentrée 2017 a vu le bureau de l'association partiellement renouvelé. Un nouveau trésorier adjoint et une nouvelle secrétaire adjointe sont venus rejoindre l'équipe en place.

Le Sou a deux fonctions principales qui sont:

- L'aide au financement d'activités scolaires ainsi qu'une participation financière et une gestion administrative bénévole dans le cadre de la cogestion avec la Municipalité du restaurant scolaire, ce qui permet de faire baisser le prix du repas.
- l'organisation de manifestations telles que vente de sapins, pizzas, belote et repas, afin de contribuer à l'animation du village.

Cette année, le Sou souhaite mettre à l'honneur les enfants de Chevagny. Un nouveau spectacle de Noël a été mis en place avec la participation de la troupe Les Ahuris à un spectacle d'improvisation.

Comme chaque année, les manifestations ont débuté avec la vente des cartes de membres et des sapins et nous en profitons pour remercier les familles pour l'accueil réservé aux bénévoles qui passent à cette occasion.





Quelques dates à retenir pour 2018 :

• 20 janvier : concours de belote

17 mars : Carnaval25 mai : vente de pizzas23 juin : kermesse.

Avant de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018, nous souhaitons remercier une nouvelle fois la Mairie de Chevagny pour son soutien, pour la mise à disposition des locaux municipaux, et notamment la nouvelle salle des fêtes. Nous remercions également toutes les personnes qui donnent de leur temps pour que les manifestations puissent avoir lieu, et enfin l'ensemble des habitants de Chevagny qui participent à ces manifestations et permettent au Sou d'exister année après année, pour le bien-être de nos écoliers.









AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES











COMITE DE FLEURISSEMENT

'est la troisième année que le comité de fleurissement s'associe à l'école. Les thèmes de cette année scolaire sont : l'arbre, la forêt et l'environnement. Avec l'accord de la commune et l'aide de Nicolas, nous avons tronçonné un cerisier mort rue du Bois Sec, accompagnés des élèves de CM 1, CM 2 et leur enseignante Cécile Barraud. Ceux-ci ont pu assister à la récupération, au transport et à sa mise en place dans le massif du parc de la Griotte face à l'école.

Au mois de mai, comme depuis plusieurs années, les enfants ont effectué des plantations de fleurs pour égailler l'entrée de leur école, évènement toujours très apprécié par les élèves, petits et grands.

Notre traditionnelle randonnée a eu lieu le dimanche 9 avril avec, cette année, le retour du soleil ainsi que des randonneurs. En effet, plus de 400 marcheurs se sont élancés sur les chemins, avec une bonne participation des Chevagnotins. Merci à eux, ainsi qu'aux bénévoles

présents ce jour-là : sans eux, cette manifestation n'aurait pas pu avoir lieu.

Apres cinq années passées à la présidence du comité de fleurissement, je souhaite qu'une autre personne prenne le relais à la tête de l'association.

Merci aux personnes qui m'ont accompagnée au cours de ces années de présidence, je n'en garde que des bons souvenirs, et je souhaite un bel avenir au comité ainsi qu'aux bénévoles. Je reste à disposition pour m'occuper du choix des plantations ainsi qu'à leur mise en place dans les différents massifs de la commune.

Christine DETET









CLUB « LA JOIE DE VIVRE »

our le club « La Joie de Vivre », l'année 2017 aura été plutôt calme.

Réunions:

Les réunions sont toujours les 1er et 3e jeudis du mois sauf l'été, de 14 h 30 à 18 h 30 et les activités sont surtout des jeux de société : cartes, Rumikub, Scrabble... parfois conversations à bâtons rompus... La moyenne des fréquentations est une dizaine de personnes. Un apéritif dinatoire a lieu chaque trimestre et réunit le plus grand nombre d'adhérents, au printemps un repas à l'EAU VIVE est devenu traditionnel, marquant notre solidarité intercommunautaire.

Manifestations:

Cette année, le 13 octobre, le club a inauguré une nouvelle manifestation : un concert. JF BASTEAU, pianiste et ML CLÉMENT, chanteuse alto ont charmé 150 personnes. Le succès de ce concert est à partager avec la municipalité dont les élus se sont beaucoup investis. La traditionnelle belote a eu lieu le 25 novembre, on nous l'avait prédite désastreuse, elle a réunit 58 doublettes, il a fallu se dépêcher de trouver des lots!

Avenir du club:

Malgré ces manifestations des plus réussies, la pérennité du club est en suspens. Ses membres les plus anciens se heurtent à des problèmes de santé pour eux-mêmes ou leurs proches. Peu de jeunes retraités se manifestent pour se joindre à nous : un appel est lancé! Si vous avez envie de passer du temps avec des personnes du village, si vous avez des idées d'animation, d'activités... venez un 1^{er} ou 3^e jeudi du mois, cela ne vous engage à rien d'autre que passer un moment convivial.

La cotisation annuelle est de 35 euros, nous adhérons à l'association « Ainés Ruraux Génération Mouvements » cela permet une réduction de 10 % pour l'abonnement au JSL et des remises dans différents magasins de Saône et Loire.

Que l'année 2018 vous soit douce et chaleureuse!























SOCIÉTÉ DE CHASSE

a Société de chasse «La Fraternelle» (fondée en 1922) compte 15 adhérents, elle est ouverte à tous les habitants de la commune. Elle a eu la tristesse de perdre son doyen cette année en la personne de Roger PERRAUD, décédé au mois de novembre.

4 bracelets de sanglier et 3 de chevreuil sont attribués à la Société de chasse. Les sangliers, pourtant très nombreux aux alentours, semblent bouder le territoire de la

commune (peut-être suite à l'assèchement des buis causé par la pyrale), la population de chevreuils semble en légère augmentation, par contre les lièvres paraissent en diminution.

La Société de chasse participe à l'organisation de la Brocante et du Téléthon et innove cette année avec une vente de boudin prévue le samedi 3 mars.

La Société vous souhaite une excellente année 2018.



L'ADMR



ADMR: Un réseau de professionnelles formées et qualifiées qui vous accueillent:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 12 h. Rue de la Mairie 71960 PRISSE

Contact: 03 85 37 89 38 - admr.prisse@orange.fr

Nos services:

La gamme AUTONOMIE

- . Ménage, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide à la prise des repas,
- . Aide à la toilette.
- . Aide au lever et au coucher,
- . Livraison de repas à domicile,
- . Télé assistance Filien ADMR,
- . Aide à la mobilité.

La gamme DOMICILE

Destinée à toute personne ayant besoin d'un coup de main : ménage, repassage ; etc..

La gamme FAMILLE

. Garde d'enfants à domicile,

. Soutien aux parents en cas de grossesse, naissance, maladie, hospitalisation, séparation, reprise d'un emploi ou d'une formation professionnelle.

Les prestations de l'ADMR peuvent être financées par :

- . Les caisses de retraite
- . Le conseil Départemental (dans le cas d'un plan d'aide Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- . Les mutuelles (après une hospitalisation, une convalescence)
- . pour ce qui concerne les familles : La Caisse d'Allocations Familiales, la MSA, le Conseil Départemental,

Possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux selon la législation en vigueur.

Josette LACROIX Présidente



DON DU SANG : RECHERCHE DONNEURS

e profite de la tribune qui m'est donnée - l'ensemble des foyers de 11 communes du Val Lamartinien, par le biais de leurs bulletins municipaux – pour lancer cette annonce. Comme vous le savez tous, les besoins en sang augmentent régulièrement en France. Une des raisons, et l'on peut s'en réjouir, est l'allongement de la durée de la vie, avec sa cohorte de « longues maladies » nécessitant souvent de multiples transfusions. L'Etablissement Français du Sang assigne ainsi à nos Amicales locales des objectifs de collectes croissants chaque année. Mais parallèlement à cette demande, il nous faut bien reconnaître que l'offre n'est pas toujours à la hauteur. Dans notre secteur du Val Lamartinien, nous collectons bon an mal an entre 450 et 500 poches de sang au cours de 6 collectes décentralisées dans nos villages. Des poches qui émanent d'à peu près 200 donneurs réguliers, soit 10% seulement de la population potentiellement en âge et en capacité de donner son sang. Et parmi ces donneurs réguliers, nous en voyons partir chaque année qui sont atteints par la limite d'âge (70 ans révolus), et qui ne sont pas remplacés. Aussi lançons-nous un appel aux futurs nouveaux donneurs, c'est-à-dire à toutes les personnes qui, âgées de 18 à 70 ans et en bonne santé, sont prêtes à « franchir le pas » pour venir accomplir cet acte citoyen, lors des collectes de 2018 annoncées ci-dessous.

Merci d'avance à tous!

Collectes 2018:

- Vendredi 2 février de 15h 30 à 19h 30 à Verzé
- Vendredi 6 avril de 8h 30 à 12h 30 à Igé
- Mercredi 13 juin de 8h 30 à 12h 30 à Prissé
- Mercredi 29 août de 8h 30 à 12h 30 à Pierreclos
- Mercredi 31 octobre de 8h 30 à 12h 30 à La Roche Vineuse
- Vendredi 28 décembre de 15h 30 à 19h 30 à Bussières

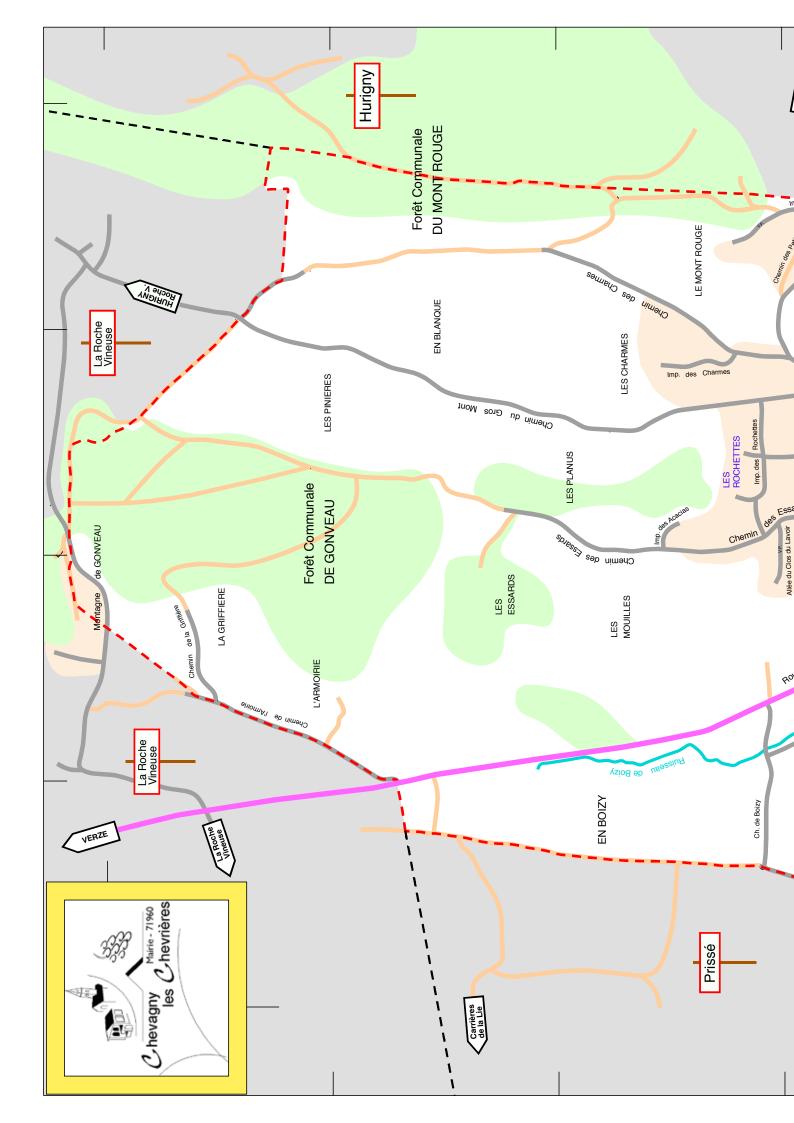
Gérard Coulon, Président de l'Amicale des donneurs de sang bénévoles du Val Lamartinien.

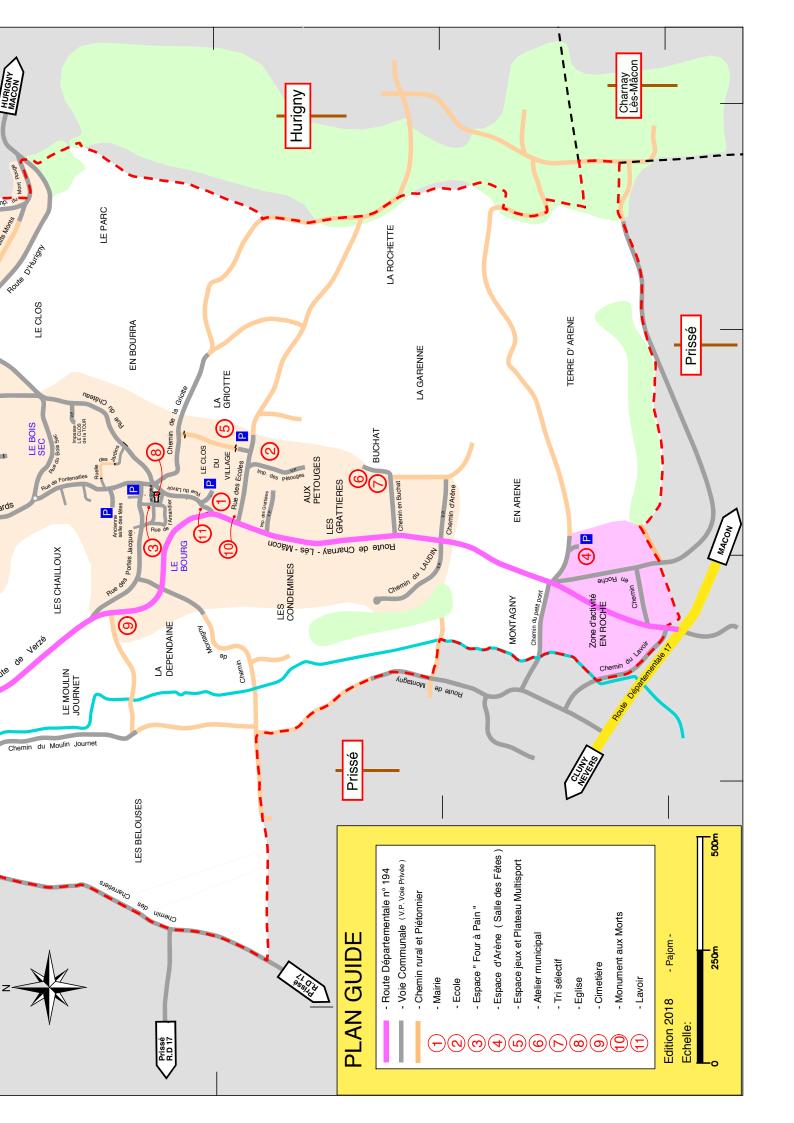


L'un des 4 nouveaux donneurs de la collecte d'Igé









CENTRE D'ACCUEIL DU HAMEAU DE L'EAU VIVE

n 1984, 17 communes du Mâconnais se sont groupées pour créer un ensemble de 74 logements pour personnes âgées (Berzé la Ville, Berzé le Châtel, Bussières, Chevagny, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Roche Vineuse, Milly Lamartine, Pierreclos, Prissé, Serrières, Sologny, Solutré, Vergisson, Verzé).

Cette maison possède de nombreux services mis en place pour aider, accompagner le plus longtemps possible les résidents tout en privilégiant la qualité du cadre de vie.

Le Syndicat intercommunal étudie les dossiers d'admission qui lui sont présentés et propose l'affectation des

appartements à l'OPAC en tenant compte d'un système de quotas liés à la population de chaque commune.

Le Hameau de l'Eau Vive se veut ouvert sur l'extérieur et sécurisant à l'intérieur.

Qualité des services, propreté, respect des les résidents, gentillesse et compréhension sont les points forts de ce lieu de vie destiné à nos aînés.

Établissement non médicalisé

Les services à la disposition des résidents :

- Assistance 24/24 avec bip
- Restauration tous les midis tous les jours de l'année et une soupe pour le soir
- Bibliothèque





Tarifs au 1er janvier 2018

Loyer - T.1 forfait 30 repas	
Loyer	274,00 €
Charges	43,00 €
S/total OPAC	317,00 €
Assistance (145.00 €) + 30 repas (316,00€)	461.00€
Coût total mensuel	778,00 €

Loyer - T.2 forfait 30 repas	
Loyer	338,00 €
Charges	45,00 €
S/total OPAC	383,00 €
Assistance (145.00 €) + 30 repas (316,00€)	461.00 €
Coût total mensuel	844,00 €

Loyer - T.3 forfait 60 repas pour 2 personnes	
Loyer	406,00 €
Charges	54,00 €
S/total OPAC	460,00 €
Assistance (145.00 €) + 60 repas (599.50€)	744.50 €
Coût total mensuel	1 204.50 €

- Lingerie
- Soins assurés par les praticiens libéraux de votre choix.
- Passage d'une pédicure toutes les 5 semaines
- Cours de gymnastique douce le vendredi
- Aide aux Courses

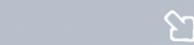
Les animations

Loto, jeux de société, « Atelier des petites mains » belote, Scrabble et club tous les jeudis après-midi, ainsi que des après-midis récréatifs animés par des chanteurs et des musiciens.

Résidence de personnes âgées 629, route du Hameau de l'Eau Vive 71960 LA ROCHE VINEUSE

> Téléphone : 03 85 36 63 40 Adresse mail : eauvive@orange.fr





Tarifs salle «Espace d'arène»

Tarifs de location de la salle communale «Espace d'Arène»

à compter du 1er janvier 2018

POUR LES CHEVAGNOTINS (contribuables)	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Week-end ou 2 jours dont 1 jour férié	250 €	200 €	150 €
1 journée du week-end ou 1 jour férié	180 €	145 €	110 €
1 journée semaine (hors jour férié)	115 €	80 €	55 €
POUR LES EXTERIEURS À LA COMMUNE	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Week-end ou 2 jours dont 1 jour férié	500 €	400 €	300 €
1 journée du week-end ou 1 jour férié	360 €	290 €	220 €
1 journée semaine (hors jour férié)	230 €	160 €	110€
POUR TOUS	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Forfait pour une utilisation de septembre à juin (hors vacances scolaires). Voir conditions*	1 050 €	600 €	450 €

^{*} forfait pour une utilisation hebdomadaire de maximum 2h. La Mairie se réserve le droit de déplacer, dans la mesure du possible, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.

Ménage : la somme de 150 € sera demandée aux loueurs qui rendront la salle non propre (après état des lieux). Les locataires, ne voulant pas faire le ménage, doivent contacter une société de nettoyage.

Caution : un chèque de caution de 300 € établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC sera à remettre avec la convention d'utilisation. Il sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution de la salle et après vérification de l'encaissement des chèques.





BIODANZA

Développement personnel par la danse, stimule la vie par la joie et le plaisir de vivre. La biodanza nous aide à réguler les effets du stress et stimule notre identité par des danses et des situations de rencontre. Danses seul(e), à deux ou en groupe : invitation à vivre l'instant dans la simplicité, la biodanza nous éveille en douceur à nous-mêmes, aux autres et à la vie. Nul besoin de savoir danser, tout se met rapidement en mouvement avec légèreté, dans la spontanéité de l'instant. La biodanza nous aide à nous sentir plus vivant et réveille nos motivations pour la vie.

Essai sans engagement : tout le monde, homme et femme, est invité à venir faire un cours d'essai.

Cours hebdomadaire donné par Isabelle Dessert à Chevagny les Chevrières

Tous les lundis soir de 20h30 à 22h30 à l'Espace d'Arène.

Contact: 06 19 62 03 39 www.cœur-detoile.com



PILATES ET ZUMBA

Les cours de **Pilates** et de **Zumba** sont dispensés par Cyril LEVRAT, Coach sportif diplômé d'Etat en fitness et musculation, et formé Zumba fitness niveau 2, ainsi que Pilates Matwork niveau 2.

La Zumba

Fondée en 2001, est une discipline qui combine fitness, divertissement et danse dans des mouvements de danse-fitness enivrants. Elle mélange des rythmes internationaux entraînants et des chorégraphies faciles à suivre en un exercice physique complet : une heure de cours pour se défouler, danser, vider son stress, sans se «prendre la tête».

La méthode Pilates

C'est une discipline du début du XX^e siècle développée par

Joseph Pilates, dont l'objectif est un contrôle de son corps dans le mouvement, à travers des exercices de mobilité et de renforcement musculaire.

Le respect de l'intégrité de la personne, la prise de conscience de son corps, le renforcement des muscles profonds, la mobilisation articulaire et la respiration sont une partie du travail. Adaptée à tous, la méthode Pilates améliore la posture et la mobilité, et peut soulager les douleurs qui y sont liées.

Tous les mercredis soirs, cours de Pilates à 17h et de Zumba à 18h15 à la salle des fêtes Espace d'Arène de Chevagny les Chevrières



QI GONG TAO

e but principal du QI GONG est de nourrir et faire circuler l'énergie interne. Les exercices énergétiques chinois sont généralement pratiqués dans le but d'améliorer et de maintenir la santé et la longévité. Le Qi Gong a les mêmes fondements que la médecine traditionnelle chinoise, dont le principe est : mieux vaut prévenir que guérir et pour laquelle l'homme, dans l'esprit du Tao, est indissociable de l'univers.

Les techniques de Qi Gong aident l'individu qui le pratiquent régulièrement et fréquemment à mieux se situer dans l'espace et son environnement. Elles permettent ainsi de favoriser la circulation de l'énergie et du sang. Elles exercent donc une influence probante sur l'amélioration de la santé. Par un travail régulier, le pratiquant peut générer un surcroît formidable d'énergie, bien supérieure à celle dont il dispose normalement, et en obtenir le contrôle utile à sa santé.

Le Qi Gong est composé d'un ensemble d'enchainements simples à apprendre et ne nécessitant aucune condition physique particulière. Il s'agit à la fois d'un travail de relaxation et de renforcement par la pratique de mouvements en relation avec la respiration et la visualisation interne. C'est donc un travail sur soi-même de construction par l'intérieur. Le Qi Gong convient à tous ceux qui veulent tonifier leur organisme et lutter contre toutes les formes de tensions.

La commune de Chevagny les Chevrières accueille dans les locaux de la Salle des fêtes l'association « QI GONG TAO » qui évolue pour la 3^e saison. Une vingtaine de personnes s'y donnent rendez-vous tous les jeudi à 18h sauf pendant les vacances scolaires.

www.qigongtao.fr









VIDE-GRENIERS CHEVAGNOTIN 2017

n soleil digne d'un mois de juin, des températures plus qu'agréables : conditions idéales pour cette manifestation très appréciée au cœur de notre village.

Les quatre associations (Fleurissement, Sou des écoles, La Joie de Vivre et Chasseurs) étaient bien présentes et à pied d'œuvre pour organiser le traditionnel vide-grenier Chevagnotin.

Nous avions espéré cette année un public plus nombreux compte tenu de la concomitance ce jour-là du premier tour des élections législatives, hélas trop peu d'exposants ont étalé leurs trésors à l'ombre des maisons et les chineurs ont été bien peu nombreux à arpenter les rues du village.

Pour la circonstance, les portes de l'Église étaient grandes ouvertes aux visiteurs du jour, une initiative très appréciée pour y puiser de la fraîcheur et en admirer l'éclat de l'intérieur.

Rendez-vous à tous pour la prochaine édition «animations au cœur du village» le dimanche 3 juin 2018! L'équipe en place réfléchit aux manières d'innover et de rendre plus attractif ce rendez-vous du mois de juin : vos idées, vos conseils, vos nouveautés et toutes vos propositions de projets sont les bienvenus, n'hésitez pas à vous joindre à nous.







REPAS DES SAGES

est dans un Espace d'Arène paré de vives couleurs vénitiennes que la municipalité avait convié ses aînés, le 19 novembre dernier à l'occasion du désormais traditionnel « repas des Sages ». Cette manifestation, 4º du nom, a rencontré un vif succès, puisque ce ne sont pas moins de 59 convives qui avaient répondu présents à l'invitation. Ajoutez à ces derniers une bonne quinzaine de personnes, membres du conseil ainsi que leurs conjoints, chargée de la décoration, du service et de l'animation, et vous obtenez une salle bien garnie encline à profiter pleinement de ce moment d'échanges et de retrouvailles.

L'excellent repas concocté par le traiteur « Mille et une saveurs », apprécié de tous, de même que l'animation musicale proposée par Teddy et la charmante Nathalie, ont apporté la touche finale à cette recette de joie et de bonne humeur.

Ainsi que l'a rappelé madame le maire, Françoise BOTTI dans son mot de bienvenue, cette rencontre organisée à l'intention des aînés de Chevagny est, non seulement l'occasion de leur permettre de se retrouver lors d'un moment convivial, mais aussi de maintenir au sein de notre commune ce nécessaire lien social et intergénérationnel qui, malheureusement, fait si souvent défaut dans notre société actuelle.

Mais plus que les mots, les clichés sont là pour témoigner de la joyeuse ambiance dont a été empreinte cette journée... Aussi, nous vous proposons de revivre en images cette manifestation et vous donnons rendez-vous, plus nombreux encore, pour l'édition 2018!







REPAS DES SAGES



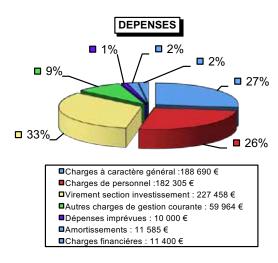


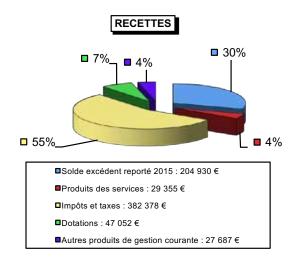




BUDGET PRIMITIF 2017

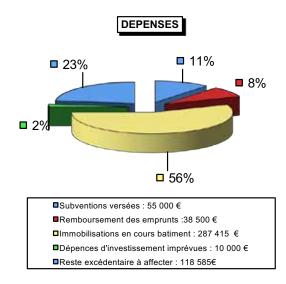
Section Fonctionnement





Soit un total de 691 402 €

Section Investissement



2% 17% 7% Ovirement section fonctionnement : 227 458 € Dotation prévue : 36 132 € Subventions : 87 130 € Amortissement des investissements : 11 585 € Exedent de fonctionnement :147 195 €

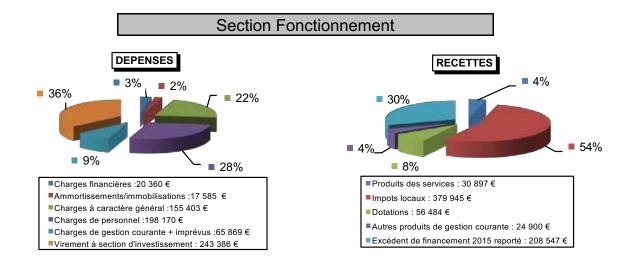
RECETTES

Soit un total de 509 500 €





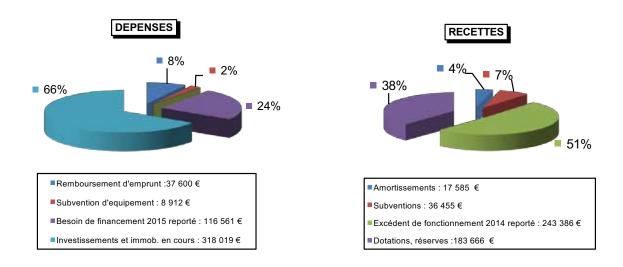
COMPTE ADMINISTRATIF 2016



Soit un total de 700 773€

IMPOTS LOCAUX						
Nature	2016		2017			
	Montant €	% des Rec.Fonc.	Montant €	% des Rec.Fonc.		
Taxe d'habitation	147 963	19,00%	148 737	20,00%		
Foncier bâti	108 656	14,00%	109 486	15,00%		
Foncier non bâti	18 139	2,00%	18 253	2,00%		
CFE	87 187	12,00%	83 902	12,00%		

Section Investissement



Soit un total de 481 092 €





Travaux de voirie 2017

es travaux réalisés : réfection du carrefour devant la mairie (croisement des routes de Verzé et Charnay avec la rue du lavoir), fortement endommagé suite aux pluies abondantes du 24 juin 2016 qui avaient provoqué un soulèvement important de la couche de roulement ayant entrainé une déformation de la chaussée. Avant d'effectuer ces travaux, des sondages ont été réalisés afin de vérifier si ces importantes infiltrations d'eau n'avaient pas provoqué de désordres dans les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Heureusement, aucune dégradation significative n'ayant été constatée, il a été possible d'effectuer ces réfections sans trop perturber la circulation des véhicules sur cet axe important. Suite aux travaux réalisés au niveau du carrefour, nous en avons profité pour rénover et aménager les trottoirs





donnant accès à la mairie par un reprofilage de ceuxci, pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales. Une couche de résine de couleur corail sur les trottoirs et autour du massif a été faite pour matérialiser le cheminement piétons, dans le prolongement de ce qui existe dans les autres rues, et marque l'entrée du bourg. Cette résine de couleur crée une harmonie et une identité à notre petit village sans toutefois négliger sa fonction de sécurisation des passants. Deux places de parking ont été créées à côté du lavoir face à la mairie. Autour de ces places la même démarche de pose de résine marque le domaine de non stationnement afin de sécuriser cet emplacement emprunté par les élèves pour se rendre aux collèges et lycées et pour y attendre en toute sécurité leur transport scolaire.



IMPASSE DES ACACIAS









Les pluies exceptionnelles de juin 2016 ont également dégradé le Chemin des Charmes et l'impasse des Acacias. Ces travaux de voirie, qui n'étaient pas de première urgence, ont été réalisés en décembre : rabotage et reprofilage du Chemin des Charmes et création de caniveaux parallèles à la pente du chemin de l'impasse des Acacias, afin de casser la vitesse de l'eau pluviale pour que celle-ci n'envahisse pas les habitations situées en contrebas.

L'ensemble des dégâts causés par ces pluies exceptionnelles a représenté un coût de travaux de 85 000 euros pour le budget de la commune, dépenses réalisées sur deux exercices budgétaires.





IMPASSE DES ACACIAS





TÉLÉTHON CHEVAGNOTIN 2017

omme chaque année, les Chevagnotines et Chevagnotins se sont engagés largement lors de la 13° édition du Téléthon dans notre village.

Merci à tous d'avoir donné sans compter de son temps et son énergie pour confectionner dans le four à pain traditionnel pains, pizzas, tartes et autres délices, vendus au profit du Téléthon.

Les recettes financent la recherche et permettent des avancées majeures dans la thérapie génique, alors, à l'année prochaine!





















Papiers à conserver

Principe

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

En matière civile, le délai de prescription de <u>droit commun</u> est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible.

Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

Type de document	Durée de conservation	Précisions		
Assurance				
Quittances, avis d'échéance, courriers de	Date du document			
résiliation, preuves du règlement	+ 2 ans			
Contrat	Durée du contrat			
	+ 2 ans			
Dommages corporels	10 ans			
Assurance-vie	Durée du contrat + 10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance- vie.		
Voiture				
PV pour amende forfaitaire	3 ans			
Factures (achat, réparation)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)		
Banque				
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.		
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance		
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans			
Famille				
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.		
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans			
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.		
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie		
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.		
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la Mairie.		
Logement				
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.		
Factures d'eau et d'assainissement	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans (fournisseur public), 2 ans (fournisseur privé).		
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	2 ans (à compter de la restitution d'une box)		
Factures liées aux travaux	2 ou 10 ans	Gros œuvre : 10 ans Petits travaux : 2 ans (fenêtres par exemple)		
Certificats de ramonage	1 an			
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans			
Titre de propriété	Permanente			

Preuve du paiement des charges de	10 ans			
copropriété, correspondances avec le				
syndic, procès verbaux des assemblées				
générales de copropriété				
		Quittance de versement du dépôt de garantie à		
Contrat de location, état des lieux,	Durée de la	conserver jusqu'au remboursement.		
quittances de loyer	location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme		
		résidence principale (vides ou meublés).		
Courrier de révision du loyer	Durée de la	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de		
•	location + 1 an	résidence principale (vides ou meublés).		
Inventaire du mobilier pour les locations	Durée de la	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie.		
meublées Echéances APL	location 2 ans			
Impôts et taxes	Z alis			
Impots et taxes		À partir de l'année qui suit l'année d'imposition.		
Déclarations de revenus et avis	3 ans	(exemple : déclaration 2013 à conserver jusqu'à la		
d'imposition sur le revenu	Jans	fin 2016).		
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe		3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou		
d'habitation)	1 an	abattement.		
Travail, chômage, retraite				
Bulletins de salaire, contrat de travail,	Jusqu'à la			
certificats de travail, attestations de Pôle	liquidation de la	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.		
emploi	retraite			
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	À partir de la signature de votre solde de tout		
Keçû pour sorde de tout compte	O IIIOIS	compte (3 ans à défaut de signature)		
		Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de		
Échéances allocations chômage	3 ans	fraude ou fausse déclaration).		
24.04.1000 uno cuizono cinomingo		Ce document peut être utile dans le cadre du calcul		
		des droits à la retraite.		
Bulletins de paiement de la pension de	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la		
retraite		pension de réversion. Délai pendant lequel l'administration fiscale peut		
Notes de frais	3 ans	vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais		
Notes de Itals	3 alls	réels		
Santé		10015		
Récapitulatif de remboursements		Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de		
d'assurance maladie et maternité	2 ans	fraude ou de fausse déclaration).		
	Variable selon	,		
Mutuelle (carte, remboursement)	l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.		
		Délivrance de lunettes :		
		* 1 an, pour les patients âgés de moins de 16 ans ;		
Ordonnances	1 an	* 5 ans, pour les patients âgés de 16 à 42 ans ;		
		* 3 ans, pour les patients âgés de plus de 42 ans.		
		Délivrance d'audioprothèses : pas de délai.		
Preuves du versement d'indemnités	Jusqu'à			
journalières	liquidation des			
	droits à la retraite			
Carnet de vaccination, carte de groupe	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins		
sanguin, carnet de santé		jusqu'à sa majorité.		
Certificats, examens médicaux,	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou		
radiographies		d'aggravation de l'état de santé.		

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

Etat civil

Naissances hors commune

Élise Juliette Francine VACHERON née le 29 mai née le 20 août Tanya GROSJEAN Orso Georges Lucien PÉLÉGRY né le 16 novembre

Félicitations aux parents et bienvenue aux nouveaux petits « Chevagnotins »







Elise

Mariages

Sophie Danielle DUC et Sylvain MORLAT le 8 juillet Mélodie Alexandra MISTRÉ et Damien Thibault LIMOUSIN le 12 août Sonia BRAGAGNOLO et Hérald PRÉVOT le 28 août

Tanya

Tous nos vœux de bonheur aux époux.



Mélodie et Damien



Sonia et Hérald

Décès

Mme Lucile Mary NAOURI née DALLINGE: M. Lucien Clément Édouard MEUNIER: Mme Christiane Danielle GORSE née PICAT : M. Roger PERRAUD:

le 1^{er} janvier le 10 février le 25 octobre le 20 novembre





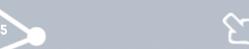




CALENDRIER 2018

Date	Manifestation	
Janvier		
20/01	Belote du Sou des écoles	
Mars		
03/03	Vente de boudin par les chasseurs	
17/03	Carnaval des écoles	
19/03	Cérémonie de Commémoration du cessez-le-feu en Algérie	
Avril		
08/04	Randonnée des Biquettes	
Mai		
08/05	Cérémonie de Commémoration du 8 mai 1945	
25/05	Vente de pizzas par le Sou des écoles	
Juin		
03/06	Vide-grenier	
23/06	Kermesse des écoles	
Novembre		
11/11	Cérémonie de Commémoration de l'Armistice	
Décembre		
$1^{\rm er}/12$	Téléthon	
14/12	Fête de Noël des écoles	





MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION



VOTRE NOUVELLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION: MBA



Le 1^{et} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Val de Saône (CAMVAL) et la Communauté de Communes Mâconnais-Beaujolais (CCMB), comme le prévoyait la loi NOTRe, ont fusionné afin de donner naissance à une nouvelle intercommunalité nommée Mâconnais-Beaujolais Agglomération.

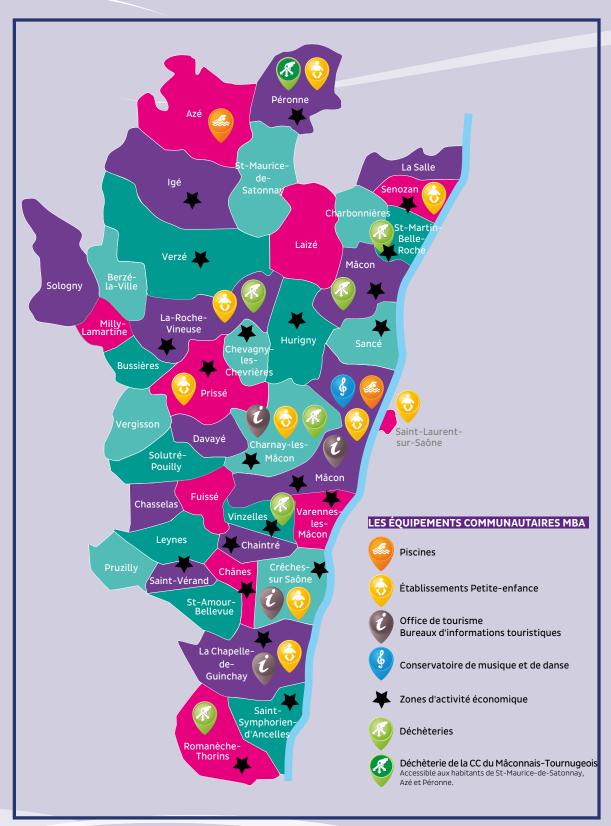
Cette nouvelle Communauté d'Agglomération qui s'est dessinée aux portes de la Métropole lyonnaise réunit aujourd'hui 75 900 habitants sur un peu plus de 300 km². Elle offre une opportunité de réunir les différents atouts touristiques, économiques et fonctionnels, que recèlent les deux anciennes communautés afin de mettre en valeur l'attractivité, le dynamisme du territoire et apporter des services à la population.

La mutualisation des moyens permet aux 39 communes qui la composent d'intervenir dans un champ de compétences élargi.

Mâconnais-Beaujolais Agglomération assure des compétences dans les domaines :

- du développement économique (pépinière d'entreprises, zones d'activités, accompagnement des entreprises...),
- de la collecte et du traitement des déchets ménagers (collecte, tri et traitement mais aussi prévention, valorisation des déchets, animations scolaires...),
- de la protection de l'environnement et du cadre de vie (déplacements doux, voie verte-voie bleue, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations GE-MAPI, Plan Climat Air Energie Territorial PCAET...)
- d'aménagement de l'espace
- **de l'habitat** (Programme Local de l'Habitat, actions et aides financières en faveur du logement social...)
- de l'enseignement supérieur (soutien aux implantations, développement et promotion)
- de l'accueil de la petite enfance (19 équipements : crèches, multi-accueil, micro-crèches offrant 405 places d'accueil, Relais d'Assistants Maternels (RAM)...)
- du transport urbain et scolaire
- **du tourisme** (Office de Tourisme Communautaire et bureaux d'information touristique...)
- d'équipements sportifs et culturels (Conservatoire Edgar Varèse, centre aquatique communautaire de Mâcon et piscine d'Azé)
- d'accueil des gens du voyage
- de la politique de la ville : participation au contrat de ville et soutien aux dispositifs d'accès à l'emploi, d'insertion et de prévention de la délinquance

Présidé par Jean-Patrick Courtois, Maire de Mâcon, le conseil de communauté de Mâconnais-Beaujolais Agglomération est composé de 77 conseillers communautaires titulaires, parmi lesquels 15 vice-présidents, et 35 conseillers communautaires suppléants. Tous les conseillers communautaires sont élus locaux dans l'une des 39 communes membres.



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

67, esplanade du Breuil - CS 20811 - 71011 MÂCON Cedex **Tél** : 03 85 21 07 70 - **Mail** : accueil@mb-agglo.com

www.mb-agglo.com

5

ASSOCIATIONS ET BÉNÉVOLES DU VILLAGE

e lien social dans les villages n'est plus aussi fort, ni aussi naturel qu'autrefois. Les évolutions de la société l'ont depuis longtemps fragilisé.

Mais chacun connaît le rôle important des associations au sein d'un village. Que la vie économique s'y soit peu à peu réduite ou pas, que la présence des services publics soit encore une réalité ou pas, la place et l'action des associations sont considérables.

Les associations entretiennent les réseaux de relations au sein des communes, favorisant la connaissance de l'autre et l'apprentissage de la vie collective, elles contribuent à faire des communes des lieux où il fait bon vivre, animés, conviviaux, riches de possibilités, et où chacun peut s'impliquer. Les associations contribuent de façon irremplaçable au maintien et au renforcement du lien social dans les villages, c'est pour cette raison qu'elles sont soutenues par la municipalité de Chevagny Les Chevrières en moyens logistiques et financiers. La plupart des élus municipaux sont personnellement impliqués dans la vie associative, ayant à cœur de maintenir et de renforcer le lien social dans la commune.

La typologie des associations que l'on trouve dans notre

commune ne se différencie pas significativement de celle que l'on peut observer ailleurs. Ces associations sont nées au gré des besoins et des initiatives des habitants, elles s'adressent potentiellement à tout le village avec une perspective d'ouverture sur le monde environnant. Cette modeste diversité se fait richesse surtout lors de manifestations inter-associatives comme le Téléthon ou le vide-greniers.

Mais le «carburant» associatif chevagnotin est fait d'une ressource humaine bénévole qui a forcément ses limites. Pour maintenir la pérennité des associations, si vous disposez comme tout un chacun d'un peu de temps libre, de la bonne humeur et que vous ayiez à cœur de soutenir le lien social de votre village, soyez les bienvenus au sein de celles-ci!

Patrick J pour les associations du village

- La Joie de Vivre
- Sou des Ecoles
- Les Chasseurs
- Le Fleurissement

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE



Son rôle

Le Conciliateur de Justice est un mode alternatif de solution amiable des conflits et des litiges de nature privée, comme les conflits de voisinage tels bornage, droit de passage, mur mitoyen, etc. Il propose également sa médiation pour des différends entre locataires et propriétaires, pour des créances impayées ou des malfaçons ainsi que pour des litiges de la consommation, à l'exclusion de tout conflit lié au Travail, à l'État Civil et aux administrations, domaine du Médiateur de la République.

Sa mission est de trouver un compromis entre les parties, la procédure de conciliation est entièrement gratuite. Pour saisir le Conciliateur, il suffit de lui téléphoner afin de fixer un rendez-vous pour lui soumettre votre problème.

> Coordonnées du Conciliateur : G.M. THIRION Tél. 06 88 07 20 40





L'IMPALA DES VIGNES

Impala Des Vignes a soufflé sa deuxième bougie le 2 février 2018! C'est l'occasion pour nous de vous dire: MERCI!

Nous profitons du bulletin annuel de Chevagny-les-Chevrières pour vous communiquer quelques informations concernant le restaurant.

Cartes saisonnières

Nous proposons une carte différente à chaque saison avec une cuisine maison et des produits frais.

Vous pouvez privatiser le restaurant à tout moment le midi ou le soir à partir de 16 personnes et jusqu'à 30 personnes maximum.

Bar à vins

Le petit salon va devenir un bar à vins, vous pourrez venir prendre l'apéritif ou boire un verre! Il sera possible de privatiser ce lieu à partir de 10 personnes. La carte des vins est en cours d'évolution et va inviter de nouvelles régions...!

Formule Marché du jour

Nous proposons une formule «Marché du Jour» à 18 € entrée + plat + dessert du mardi au vendredi midi et soir. Le tarif du menu « Impala » a évolué depuis le 16 janvier :

Entrée + Plat + Dessert = 32 € (34 € avec le fromage) Nous vous attendons en novembre pour fêter le Beaujolais Nouveau!

Evènements spéciaux et bons-cadeaux

Si vous avez envie de faire plaisir, le restaurant vous propose des bons-cadeaux toute l'année. Il est également possible de commander des plats à emporter pour vos événements : renseignez-vous !

Vous pouvez venir nous solliciter pour l'organisation d'éventuels événements sur la commune.

Dans l'attente de pouvoir vous proposer d'autres soirées ou animations à thème, nous vous souhaitons à tous une belle et bonne année 2018!

Sandra et Christophe HUGUENIN

INFOS PRATIQUES

L'Impala des Vignes, 123 place de l'Église 71960 CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES

> Tel: 03 85 40 63 26 contact@limpaladesvignes.com www.limpaladesvignes.com

Ouverture du restaurant et du bar à vins :

du mardi au samedi de 12h à 14h et de 19h à 21h30. Fermé le dimanche et le lundi toute la journée, sauf le dimanche midi sur réservation pour des groupes de 16 à 30 personnes.









CONCOURS PHOTO

« REGARDS SUR LE VILLAGE DE CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES »

a Municipalité de Chevagny-les-Chevrières organise son premier concours photo qui se déroulera du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018. Chaque participant pourra traiter la ou les saisons de son choix.

collective et citoyenne du futur site internet de la commune, et de mettre en valeur les différents patrimoines du village (naturel, culturel et humain).

Ce concours, ouvert à tous, a pour objectif de permettre à tous les participants de donner leur vision du village, de partager des regards différents, de découvrir la diversité des points de vue, de participer à la construction

lauréats seront récompensés et un prix du public sera également attribué.

Pour obtenir le règlement complet, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

mairie.chevagny.chevrieres@wanadoo.fr

Petits et grands, Chevagnotins ou non, nous comptons sur votre participation!

Les meilleures photographies seront tirées par l'organisateur et exposées au public lors des Journées du Patrimoine 2018 à Chevagny-les-Chevrières. Les trois premiers







